

COMPTE-RENDU DU CONSEIL D'ECOLE DU 10/11/2020

Etaient présents :

Madame LEGER - enseignante et directrice d'école
Madame BREMOND – enseignante
Monsieur TESSON - enseignant
Mesdames STINDEL , BARTHELEMY– représentantes des parents d'élèves titulaires
Madame TONDELLIER – maire de Rully
Madame HEURTEUR- 1^{ère} adjointe au maire
Madame CHAPIN- adjointe à la mairie de Raray
Madame ACCIAI –adjointe au maire de Brasseuse

Etaient absents:

Monsieur DE LA BEDOYERE – maire de Raray
Monsieur LEGRAND – IEN
Représentant – DDEN
Monsieur FRETTE – représentant des parents d'élèves titulaire
Madame DURAND- adjointe au maire de Rully chargée des affaires scolaires
Mesdames FLEURY ,ORCEL, GAUVIN- représentantes des parents d'élèves suppléantes
Monsieur ACCIAI –maire de Brasseuse

Madame Brémond assure la prise de notes des modifications du compte-rendu préétabli par Mme Léger.
Le compte-rendu final sera rédigé par Mme Léger.

1. Présentation des élus, des enseignants, des représentants de parents d'élèves.

Après un tour de table de présentation, Mme LEGER souhaite la bienvenue aux représentants des parents d'élèves de cette nouvelle année scolaire.

Sont élus comme représentants de parents d'élèves :

Mesdames STINDEL , BARTHELEMY, Monsieur FRETTE – représentantes des parents d'élèves titulaires

Mesdames Fleury, Orcel, Gauvin - représentantes des parents d'élèves suppléantes

Nombres d'électeurs inscrits : 111

Nombres de votants : 94

Nombres de votes blancs ou nuls : 4

Suffrages exprimés : 90

Soit de participation de 84.68 % stable, puisque l'année dernière nous avons un taux de participation de 84.07%

Les parents élus ont pour mission de représenter l'ensemble des familles. Ils sont des partenaires efficaces de l'école. En effet, ils facilitent les relations entre les parents, les enseignants et la mairie.

2. Répartition des effectifs.

Les élèves sont répartis sur 3 classes pour un effectif total de 73 enfants.

Classe de Monsieur TESSON : 4 PS, 8 MS, 11 GS soit 23 élèves (1 départ prévu en décembre)

Classe de Madame LEGER : 7 CP, 14 CE1 soit 21 élèves

Classe de Madame BREMOND : 13 CE2, 10CM1, 9CM2 soit 32 élèves (2 départs prévus en décembre)

Il est rappelé que les répartitions sont du ressort du conseil de cycles et sont transmises à l'inspection.

Les prévisions d'effectifs pour l'année 2020/2021 sont à ce jour de 73élèves. (7PS sont susceptibles d'arriver)

3. Présentation et approbation du règlement intérieur.

Le règlement est présenté aux membres du conseil d'école. (Ci-joint le règlement).

Compte-tenu de la crise sanitaire que nous connaissons actuellement, le **projet d'accueil prévaut sur le règlement intérieur** : rappel pas de demi-masque en plastique aussi bien pour les enfants et les adultes (parents et enseignants).Ce projet peut évoluer selon les directives du gouvernement. Vote du règlement : 0 contre, règlement voté.

4. Rappels importants :

- Assiduité, retards.

Mme LEGER rappelle aux familles que l'école est obligatoire à partir de 3ans. Au-delà de 4 demi-journées d'absences non justifiées, la directrice sera dans l'obligation d'en avvertir l'inspection. Il est rappelé qu'une absence est justifiée si son motif est recevable (voir règlement intérieur).

Nous avons mis en place des billets d'absence identiques pour les 3 classes afin d'être insérés dans le cahier d'appel.

Enfin, il est demandé aux parents d'être ponctuels aux heures d'entrées et de sorties.

- Sécurité de l'école (fermeture des portes, prévention incendie, PPMS)

Mme Léger rappelle que compte tenu de l'actualité, **le protocole de sécurité est également renforcé depuis lundi 2 novembre**. Le gouvernement a porté le plan vigipirate au niveau urgence attentat sur l'ensemble du territoire. Il est donc demandé aux familles **de ne pas s'attarder devant les portes d'accès** pendant la dépose ou la récupération des enfants. Il est nécessaire également **d'éviter que les élèves attendent l'ouverture des portes de l'établissement** sur la voie publique. Ainsi, merci de vous assurer que les portails soient bien ouverts avant que votre enfant ne sorte du véhicule. (Pour les enfants venant à pied, il est recommandé de ne pas arriver avant l'heure d'accueil)

Le portail de l'école, côté droit, est fermé le matin de 8 :30 à 11 :35, le midi de 11 :40 à 13 :05 et l'après-midi de 13 :15 à 16 :10. Le portail blanc côté mairie a été équipé d'un visiophone permettant de joindre soit l'école soit la mairie et d'une ouverture à distance. Veillez à sortir du côté de la mairie pour les parents quittant l'école.

Le portail entre l'école et la cour du périscolaire est désormais fermé.

Il faudra scrupuleusement respecter les horaires d'entrée (8h30 et 13h15 maximum) car les portails seront fermés à clé de l'intérieur après l'accueil. **Pour les rdv extérieurs** pendant le temps de classe (orthophoniste etc...), il faudra sonner coté mairie en sonnante à la **sonnerie de l'école** et non celle de la mairie.

Un **exercice incendie** a eu lieu le **mardi 22 septembre** à 10h00. Il s'est bien déroulé.

Présentation du PPMS (plan particulier de mise en sûreté). Il fera l'objet d'un exercice de confinement qui aura lieu très prochainement. Chaque classe restera dans sa classe. Sylvie contrôlera les accès et Mme Léger le réseau électrique.

Le **PPMS pour attentat-intrusion** (pour les enfants : exercice où l'on apprend à se cacher) a eu lieu le **jeudi 15 octobre** à 10h00. But : identifier le signal sonore spécifique et attitudes attendues : Tenir 10 minutes en silence complet en position allongée confortable.

Par exemple pour la classe maternelle : « Nous allons nous entraîner à nous cacher. Demain, la directrice va essayer de nous chercher, il ne faut pas qu'elle nous trouve. Où pourrions-nous nous cacher ? » Les enfants réfléchissent : le coin poupées, la réserve de matériel... Féliciter les élèves qui réussissent à se cacher en silence.

L'exercice s'est bien déroulé. Mais le signal d'alerte n'a pas été distinctement entendu par tous. Un autre signal doit être envisagé. Le conseil a réfléchi sur un nouveau signal, est envisage une sonnette incendie manivelle.

Un document sera remis aux parents sur la procédure à tenir.

Il est rappelé qu'il est interdit de se garer sur l'emplacement du bus scolaire ainsi que la sortie de garage se trouvant devant l'école. Des parkings devant le château d'eau et dans la cour des bâtiments communaux sont à la disposition des parents.

Mme Léger rappelle également que si vous souhaitez parler à l'enseignant de votre enfant, il faudra faire une demande de rendez-vous.

- Protocole de soins

En cas de blessures, plusieurs cas de figures se présentent :

Blessures sans gravités :

Des soins de désinfections sont apportés avec du matériel et des produits autorisés par l'administration (sérum physiologique).

Blessures plus sérieuses :

- Si l'enfant est capable de se déplacer et ne suscite pas d'inquiétude, les parents sont prévenus et viennent le chercher pour éventuellement consulter un service médical.
- Si l'enfant n'est pas capable de se déplacer ou si son état suscite des doutes, les enseignants appellent le SAMU qui prend la décision ou non d'intervenir. Dans ce cas, les parents sont avertis. Il est rappelé que les enseignants n'ont pas le droit d'accompagner un élève transféré vers une unité de soins.

En cas de maladies :

Il est rappelé qu'en cas de maladie et afin d'éviter toute contamination, les enfants souffrants doivent rester à la maison. Si un enfant tombe malade à l'école, les parents sont invités à venir chercher leur enfant.

Rappel : aucun médicament ne doit être en possession des élèves.

En cas de pathologie chronique nécessitant des soins particuliers en classe, un Projet d'Accueil Individualisé (PAI) doit être constitué.

En cas de COVID : (Se rapporter au projet d'accueil)

Rappel : Si un enfant est cas contact confirmé, l'enfant reste à la maison 7 jours et les parents doivent contacter l'école .

5. Présentation des APC « Activités Pédagogiques Complémentaires ».

Les APC peuvent être de 3 natures différentes : une aide par anticipation pour les élèves en difficulté, un accompagnement méthodologique, ou une activité liée au projet d'école.

En début d'année, nous avons mis l'accent sur l'amélioration des compétences en écriture des CE1 par un atelier pris en charge par Mr Tesson et en lecture par un atelier « sons » pris en charge par Mme Léger. Mme Brémond a pris en charge des élèves nécessitant une anticipation en mathématiques. Pour la période suivante compte-tenu des résultats des évaluations nationales des CP et des CE1, nous avons décidé que Mme Léger prendra en charge un atelier de fluence pour les certains CE1. Mr Tesson prendra en charge des élèves nécessitant une anticipation en mathématiques. Mme Brémond prendra en charge des élèves nécessitant une aide en français.

6. Présentation des projets :

- a. projet EPS « Education Physique et Sportive ».

Nous avons obtenu de nouveaux créneaux piscine à la piscine de Senlis.

Du lundi 22 mars 2021 jusqu'au lundi 18 juin 2021 : les CP, CE1 avec Mme Léger et les CE2, CM1 et les CM2 avec Mme Brémond. Mr Frette a rejoint le groupe de parents agréés piscine pouvant accompagner Mme Léger, et des parents bénévoles seront nécessaires pour aider les enfants dans les vestiaires. La mairie paie 3000€ pour la piscine (entrées + bus). Nouvelle piscine intercommunale prévue en 2021.

Mme Léger remarque que le projet validé par l'inspection dépend de l'évolution épidémique et des dispositions sanitaires décidées par le gouvernement.

b. Projet d'école

Cette année nous poursuivons la réalisation d'un journal d'école ainsi que le vocabulaire associé. (2 parutions prévues). Nous avons réalisé les élections des représentants des élèves le vendredi 9 octobre afin de profiter du matériel électoral. Nous avons un représentant pour chaque niveau. Ils auront eu leur 1^e conseil le vendredi 12 novembre afin de choisir les jeux et acquisitions pour la cour de récréation pour la période selon le protocole sanitaire.

c. Parcours Artistique et culturelle (PEAC), Parcours civique (PC), Parcours santé (PS).

Le projet « chorale » a été suspendu compte-tenu de la crise sanitaire. Les sorties sont momentanément suspendues.

L'équipe enseignante a privilégié le développement de la démarche scientifique à travers 3 projets différents en partenariat avec le pôle scientifique de Senlis (antenne de la Main à la pâte) .Ainsi l'enseignant référent « sciences » Mr Pierre Kmiecik sera amené à intervenir au sein des 3 classes.

La classe de Mr Tesson : La programmation et la robotique

La classe de Mme Léger : Apprendre à connaître la biodiversité : les fourmis

La classe de Mme Brémond : L'éducation au changement climatique

Une présentation des travaux devrait avoir lieu en juin à Senlis.

Concernant le parcours santé et sécurité routière, l'équipe maintient l'idée de banaliser le lundi 10 mai et le mardi 11 mai pour une action coordonnée.

d. Projet classe de neige

Les classes de Mme Brémond et de Mme Léger soumettent leur souhait d'organiser une classe de neige pour l'année scolaire 2021-2022. Mme Brémond a demandé des devis au SMIOCE.

e. Tri des déchets

Afin d'engager l'école dans une démarche de développement durable, l'école s'est engagée auprès du Syndicat Mixte du Département de l'Oise pour le tri des déchets. Ainsi chaque classe et chaque lieu de vie est équipée d'une poubelle en carton jaune pour recueillir les déchets jaunes.

7. Point sur le pôle numérique.

La classe de Mr Tesson a été raccordée à la fibre grâce à une extension filaire entre la box de l'école et le bâtiment des maternelles. L'école demande le raccordement filaire entre la box de l'école et l'imprimante photocopieuse côté mairie. La mairie de Brasseuse a offert 2 tablettes avec clavier pour la classe de Mme Léger.

L'école a reçu en don 9 unités centrales certifiées vidées. L'école a reçu aussi en don des écrans. L'école remercie les donateurs pour leur générosité. Ces ordinateurs seront installés et connectés qu'après l'installation de logiciels adaptés et d'une sécurité installée par le conseiller informatique de la circonscription de Senlis. On a eu une subvention de la mairie de Raray. Me Brémond demande où en est la demande de subvention de son pc.

8. Point sur la coopérative scolaire.

En octobre, une subvention de 300euros a été accordée par la mairie de Raray. 1300€ ont été encaissés (dons parents).

9. Cantine :

Le double service a été maintenu.

Objectif 2021 : zéro plastique : suppression des bouteilles d'eau, service avec carafes ; les plats ne sont plus en plastique mais en inox. Un chariot sera acheté pour faciliter le service.

L'eau du robinet peut être bue.

10. Aménagements et travaux divers.

L'équipe éducative remercie la mairie pour les divers travaux réalisés en ce début d'année notamment pour :

Le raccordement du bâtiment des maternelles à la box internet de l'école.

La mise en place de la boîte aux lettres de l'école.

Des poubelles hermétiques dans chaque classe ainsi que les distributeurs de papiers absorbants dans les toilettes.

La remise en état du chalet près du jardin.

Les demandes de l'équipe pédagogique :

Raccordement de la box école à la photocopieuse imprimante côté mairie.

Où en est-on de la réparation de la tablette de la classe de Mme Léger ?

Le changement des fenêtres de l'école ainsi que les portes d'entrées.

11. Questions diverses :

Le conseil d'école a invité les membres de l'association « 1.2.3 Rully » afin de faire le bilan sur leur participation envers l'école. Aucun membre n'a pu se rendre disponible. L'école n'a pas reçu la participation financière de l'association 123 Rully, venant des bénéficiaires des ventes de chocolat, brocante etc. En effet, l'association s'était engagée à fournir les fonds en septembre. (vote de la subvention en février). Mme Léger a contacté par téléphone la présidente de l'association pour faire part de l'inquiétude de l'école vis-à-vis de l'association « 1,2,3 Rully » qui semble avoir modifié ses statuts. En effet, l'association n'œuvrerait pas uniquement pour l'école de Rully mais pour tous les enfants de Rully-Bray. Mme le maire Mme Tondellier détentrice des statuts de l'association confirme que les fonds récoltés devaient servir à financer des projets pédagogiques de l'école. L'école s'interroge sur la part de participation qui revient effectivement à l'école. Afin d'éclaircir les doutes, les représentants d'élèves se proposent d'être l'intermédiaire pour instaurer un climat serein de collaboration.

Question de parents :

- Formation des gestes aux premiers secours du personnel encadrant cantine et périscolaire ?
L'Ilep doit proposer une formation. La mairie a demandé une formation pour le maniement des extincteurs.

Les dates des prochains conseils d'école : Ma 09/02 et Ma 29/06

NB : L'association « 1,2,3 Rully » a versé le don de 500 euros jeudi 12 novembre. Mme Léger sera prochainement invitée à assister ainsi que la mairie de Rully à l'assemblée générale de l'association.